

**OFFICE CANADA – NOUVELLE-ÉCOSSE
SUR LES HYDROCARBURES EXTRACÔTIERS**

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2015

TABLE DES MATIÈRES

Énoncé sur la responsabilité de la direction	1
Rapport des vérificateurs indépendants	2
Bilan au 31 mars 2015	3
État des résultats et de l'excédent de fonctionnement accumulé	4
État des gains de réévaluation	5
État de l'évolution de la dette nette	6
État des flux de trésorerie	7
Notes afférentes aux états financiers	8
Annexe des immobilisations corporelles	15
Annexe des charges	16

ÉNONCÉ SUR LA RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

Les états financiers ci-joints relèvent de la responsabilité de l'Office Canada – Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtiers. Ils ont été préparés conformément aux lois et aux principes comptables généralement reconnus par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de Comptables professionnels agréés du Canada. La direction est également responsable des notes et des annexes des présents états financiers et il lui incombe de veiller à ce que ces renseignements correspondent à ceux des états financiers, s'il y a lieu.

La direction a aussi la responsabilité de mettre en place et de maintenir un système de contrôle interne pour assurer dans une mesure raisonnable la production d'information financière fiable.

Il incombe au comité de vérification de faire en sorte que la direction remplisse ses responsabilités associées à la déclaration et au contrôle interne et s'acquitte de cette tâche lors de réunions périodiques avec ses membres. Le comité rencontre les dirigeants et les vérificateurs externes pour examiner une version préliminaire des états et discuter des questions importantes de déclaration financière ou de contrôle interne, et ce, avant l'approbation des états financiers.

Les vérificateurs externes, Levy Casey Carter MacLean, comptables agréés, ont procédé à une vérification indépendante des états financiers conformément aux normes de vérification canadienne et ont formulé leurs conclusions. Ils ont eu libre accès aux dirigeants financiers de l'Office, qu'ils ont rencontrés quand il le fallait.

Au nom de la direction de l'Office Canada – Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtiers :



Stuart Pinks
Premier dirigeant



Christine Bonnell-Eisnor, administratrice
Affaires réglementaires et Finances

Le 12 mai 2015

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS INDÉPENDANTS

AUX MEMBRES

DE L'OFFICE CANADA – NOUVELLE-ÉCOSSE SUR LES HYDROCARBURES EXTRACÔTIERS,

**Levy
Casey
Carter
MacLean**

Comptables agréés

Terry Carter Ltd.
Stuart S. MacLean Inc.
J.E. Melvin Inc.
Greg T. Strange Inc.
Tracey Wright Inc.

58 Bedford Highway
Halifax, NS B3M 2J2
Canada
Tél. : 902-445-4446
Fax : 902-443-4846
www.lccm.ca

Nous avons vérifié les états financiers ci-joints de l'Office Canada – Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtiers qui comprennent un bilan au 31 mars 2015, un état des résultats et de l'excédent accumulé, un état des gains de réévaluation, un état de l'évolution de la dette nette et un état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date ainsi qu'un résumé des principales conventions comptables et d'autres données explicatives.

Responsabilités de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public et au système de contrôle interne qu'elle juge nécessaire d'appliquer pour que ces états soient exempts d'inexactitudes importantes attribuables à la fraude ou à l'erreur.

Responsabilités des vérificateurs

Notre responsabilité consiste à donner un avis sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification, laquelle a été exécutée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes nous imposent de respecter des règles déontologiques et de planifier et d'exécuter la vérification de façon à avoir la certitude raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'inexactitude importante.

La vérification comprend des procédures visant l'obtention de données probantes sur les montants et les éléments présentés dans les états financiers. Le vérificateur exerce son jugement pour choisir les procédures, notamment en évaluant le risque que les états financiers comportent des inexactitudes importantes attribuables à la fraude ou à l'erreur. Pour évaluer ce risque, le vérificateur examine le mécanisme de contrôle interne utilisé par l'Office dans la préparation et la présentation de ses états financiers. Il procède à cet examen pour concevoir des procédures de vérification adaptées et non pour émettre un avis sur l'efficacité du mécanisme. La vérification consiste également à évaluer le caractère approprié des politiques comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables établies par la direction ainsi que la présentation générale des états financiers.

Nous pensons que les données probantes que nous avons obtenues sont suffisantes et adéquates pour étayer notre opinion.

Opinion

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Office Canada – Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtiers au 31 mars 2015, des résultats de ses activités, des gains de réévaluation, de l'évolution de sa dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice qui s'est terminé à cette date, conformément aux normes comptables établies pour le secteur public.



Halifax, en Nouvelle-Écosse
le 12 mai 2015

**LEVY CASEY CARTER MACLEAN
COMPTABLES AGRÉÉS**

OFFICE CANADA – NOUVELLE-ÉCOSSE SUR LES HYDROCARBURES EXTRACÔTIERS

BILAN AU 31 MARS 2015

	2015	2014
ACTIFS FINANCIERS		
Espèces et quasi-espèces	2 736 615 \$	2 452 182 \$
Créances clients	51 081	68 631
Placements (note 2 i)) (note 3)	2 518 803	2 278 660
	5 306 499	4 799 473
PASSIF		
Comptes fournisseurs et ajustements	1 175 675	923 478
Dettes gouvernementales (note 4)	1 782 188	2 082 246
Subventions différées (note 5)	47 500	
Obligation en matière de régime supplémentaire de retraite des employés (note 6)	677 419	616 115
Obligation en matière de prestations de retraite et de soins de santé après la retraite (note 7)	1 581 324	1 424 350
	5 264 106	5 046 189
Dette financière nette	42 393	(246 716)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Charges payées d'avance	323 846	414 403
Immobilisations corporelles (page 16)	707 741	329 246
	1 031 587	743 649
Excédent accumulé	1 073 980 \$	496 933 \$
Composition de l'excédent accumulé :		
Excédent de fonctionnement accumulé (page 4)	970 593 \$	472 664 \$
Gains de réévaluation accumulés (page 5)	103 387	24 269
	1 073 980 \$	496 933 \$
Engagements (note 10)		
Obligations éventuelles (note 12)		

Approuvé par l'Office

Membre de l'Office

Membre de l'Office

OFFICE CANADA – NOUVELLE-ÉCOSSE SUR LES HYDROCARBURES EXTRACÔTIERS

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT ACCUMULÉ POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2015

	(Note 13) Budget	2015	2014
Revenus			
Subventions gouvernementales			
Gouvernement du Canada	3 965 000	\$ 3 965 000	\$ 3 750 000
Gouvernement de la Nouvelle-Écosse	3 965 000	3 965 000	3 750 000
Frais recouverts auprès de l'industrie		3 941 228	3 732 689
Intérêts et autres		12 378	36 315
	7 930 000	11 883 606	11 269 004
Charges			
Recouvrements de frais remboursés à un gouvernement (page 17)		3 941 228	3 732 690
Réglementation des activités pétrolières (page 17)	7 930 000	7 231 895	7 309 776
	7 930 000	11 173 123	11 042 466
Excédent de fonctionnement avant autres revenus (charges)		710 483	226 538
Amortissement des immobilisations corporelles (page 16)		(264 805)	(162 449)
Revenus nets des placements		58 083	67 374
		(206 722)	(95 075)
Excédent de fonctionnement		503 761	131 463
Excédent accumulé en début d'exercice		472 664	341 201
Remboursement au gouvernement du Canada		(2 916)	
Remboursement du gouvernement de la Nouvelle-Écosse		(2 916)	
Excédent accumulé en fin d'exercice		\$ 970 593	\$ 472 664

OFFICE CANADA – NOUVELLE-ÉCOSSE SUR LES HYDROCARBURES EXTRACÔTIERS

ÉTAT DES GAINS DE RÉÉVALUATION POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2015

	2015		2014
Gains de réévaluation accumulés en début d'exercice	24 269	\$	60 659 \$
Gains (pertes) non réalisés – placements durant l'exercice	79 118		(36 390)
Gains de réévaluation accumulés en fin d'exercice	103 387	\$	24 269 \$

OFFICE CANADA – NOUVELLE-ÉCOSSE SUR LES HYDROCARBURES EXTRACÔTIERS

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA DETTE NETTE POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2015

	(Note 13)			
	Budget	2015	2014	
Excédent de fonctionnement		\$ 503 761	\$ 131 463	\$
Remboursement au gouvernement du Canada		(2 916)		
Remboursement au gouvernement de la Nouvelle-Écosse		(2 916)		
		497 929	131 463	
Évolution des immobilisations corporelles				
Acquisition d'immobilisations corporelles	(595 000)	(643 301)	(160 369)	
Amortissement d'immobilisations corporelles		264 805	162 449	
Diminution (augmentation) des immobilisations corporelles	(595 000)	(378 496)	2 080	
Évolution des autres actifs non financiers				
Utilisation (acquisition) de charges prépayées		90 558	(161 795)	
Gain net (perte) de réévaluation (page 5)		79 118	(36 390)	
Diminution (augmentation) de la dette financière nette	(595 000)	289 109	(64 642)	
Dette financière nette en début d'exercice	(246 716)	(246 716)	(182 074)	
Actifs financiers nets (dette) en fin d'exercice	(841 716)	\$ 42 393	\$ (246 716)	\$

OFFICE CANADA – NOUVELLE-ÉCOSSE SUR LES HYDROCARBURES EXTRACÔTIERS

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2015

	2015		2014	
Activités de fonctionnement				
Excédent de fonctionnement	503 761	\$	131 463	\$
Amortissement des immobilisations corporelles	264 805		162 449	
Perte (gain) – cessions de placements	5 905		(4 047)	
Remboursement au gouvernement du Canada	(2 916)			
Remboursement au gouvernement de la Nouvelle-Écosse	(2 916)			
Augmentation de l'obligation en matière de régime supplémentaire de retraite des employés	61 304		42 363	
Augmentation (diminution) de l'obligation en matière de prestations de retraite et de soins de santé après la retraite	156 974		(29 819)	
	986 917		302 409	
Variation nette des soldes de fonds de roulement hors trésorerie liés à l'exploitation (note 9)	107 748		302 281	
	1 094 665		604 690	
Activités de placement				
Augmentation des intérêts courus sur les placements	(144)		(4 638)	
Achat de placements	(775 781)		(832 706)	
Produits sur cession de placement	609 380		562 355	
	(166 545)		(274 989)	
Activités de placement en immobilisations				
Achats de :				
Meubles et accessoires à demeure	(2 609)		(3 592)	
Équipements informatiques	(196 839)		(38 561)	
Logiciels	(413 458)		(118 217)	
Equipment	(30 395)			
	(643 301)		(160 370)	
Augmentation des espèces et quasi-espèces durant l'exercice	284 819		169 331	
Espèces et quasi-espèces en début d'exercice	2 453 628		2 284 297	
Espèces et quasi-espèces en fin d'exercice	2 738 447	\$	2 453 628	\$
Représentées par :				
Espèces	2 736 615	\$	2 452 182	\$
Placements en espèces	1 832		1 446	
	2 738 447	\$	2 453 628	\$

OFFICE CANADA – NOUVELLE-ÉCOSSE SUR LES HYDROCARBURES EXTRACÔTIERS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS, 31 MARS 2015

1. Objectifs de l'organisation

L'Office Canada – Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtiers a été créé pour administrer les dispositions pertinentes de la *Loi de mise en œuvre de l'Accord Canada – Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtiers* mise en vigueur par le Parlement du Canada et l'Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse. L'Office est essentiellement financé à l'aide de contributions égales provenant du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial. L'Office collecte et remet également aux gouvernements des charges de recouvrement des frais évaluées par rapport à l'industrie à partir d'examens réglementaires pour un montant maximal de 50 % de son budget approuvé. En tant qu'organisation à but non lucratif, l'Office est exempt d'impôt sur le revenu en vertu de l'article 149 de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. Principales conventions comptables

a) Méthode de présentation

Ces états financiers ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus au Canada et suivant les recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) et de Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada) et reflètent les principales conventions comptables suivantes.

b) Espèces et quasi-espèces

Les espèces et les quasi-espèces comprennent l'encaisse, les soldes bancaires et les liquidités détenues dans le portefeuille de placement.

c) Actifs non financiers

Les éléments d'actif non financiers ne peuvent servir à compenser les éléments de passif existants; ils sont détenus aux fins du financement de la prestation de services. Leur durée de vie utile se prolonge au-delà de l'exercice en cours, et ils ne sont pas destinés à la vente dans le cours normal du fonctionnement. Au cours de l'exercice, l'évolution des actifs non financiers combinée à l'excédent ou au déficit de fonctionnement et aux gains ou pertes de réévaluation explique la variation des actifs financiers nets ou de la dette nette pour l'exercice.

d) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites à un coût comprenant tous les montants directement attribuables à l'acquisition, à la construction, au développement, à l'installation ou à l'amélioration des immobilisations corporelles. L'Office capitalise des actifs d'une valeur supérieure à 2 500 \$ et des durées de vie utiles supérieures à une année. Les amortissements sont inscrits en utilisant une méthode d'amortissement linéaire sur quatre ans pour les meubles, les accessoires à demeure et les équipements, et sur trois années pour les équipements informatiques et les logiciels. Les améliorations locatives sont amorties sur la durée de vie de la location.

e) Utilisation d'estimations

L'incertitude dans la détermination du montant auquel un élément est inscrit dans les états financiers est connue sous l'appellation d'incertitude de mesure. Une telle incertitude existe lorsqu'il peut y avoir une différence importante entre le montant reconnu et un autre montant raisonnablement possible comme c'est le cas chaque fois que des estimations sont utilisées. La préparation des états financiers en conformité avec les normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses influant sur les montants déclarés des actifs et des passifs ainsi que sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et des montants déclarés des revenus et des charges durant la période. Les obligations en matière de régime supplémentaire de retraite des employés et de prestations de retraite et de soins de santé après la retraite sont des éléments exigeant une forte utilisation d'estimations, les résultats réels pouvant varier notablement en fonction des différentes hypothèses relatives aux adhésions au régime et aux conditions économiques du marché. Les estimations sont basées sur les meilleures informations disponibles au moment de la préparation des états financiers et sont renouvelées annuellement pour traduire la disponibilité de nouvelles informations. Ces états financiers incluent des incertitudes de mesure et les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

OFFICE CANADA – NOUVELLE-ÉCOSSE SUR LES HYDROCARBURES EXTRACÔTIERS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS, 31 MARS 2015

2. Principales conventions comptables (suite)

f) Comptabilisation des revenus

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus sont constatés au cours de l'exercice durant lequel les transactions ou les événements ayant donné lieu à ces revenus se sont produits. Les transferts gouvernementaux sont constatés lorsque le transfert est autorisé et lorsque les critères d'admissibilité sont remplis sauf lorsque des stipulations de l'auteur du transfert génèrent une obligation répondant à la définition d'un passif, et ce, dans la limite de ces stipulations. Des stipulations de l'auteur du transfert peuvent exiger que les fonds ne soient utilisés que pour fournir certains services ou pour acquérir des immobilisations corporelles. Dans le cas de transferts comprenant des stipulations, un montant équivalent de revenus est constaté au moment du règlement du passif. Les recouvrements de frais auprès de l'industrie sont constatés au moment de la facturation. Les revenus des placements sont constatés lorsqu'ils sont gagnés.

g) Obligation en matière de régime supplémentaire de retraite des employés

La méthode de répartition des prestations au prorata des services a été utilisée pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées et le coût des services rendus au cours de l'exercice. Cette méthode a pour but de déterminer les charges correspondant aux prestations de chaque participant en vertu du régime à mesure de leur constitution, en prenant en compte les futures augmentations de salaire et la formule d'allocation de prestations du régime.

Les obligations sont attribuées à la période commençant à la date d'adhésion de l'employé au plan et se terminent à la date de cessation de son emploi, de son décès ou de sa retraite, le premier de ces événements prévalant.

L'exercice de l'Office se termine le 31 mars, date à laquelle les actifs et les obligations du régime sont aussi mesurés.

h) Obligation en matière de prestations de retraite et de soins de santé après la retraite

Les employés de l'Office participent, après leur retraite, au régime complémentaire de soins de santé des pensionnés de la Province de la Nouvelle-Écosse. Ce plan prévoit une protection en matière de soins de santé jusqu'à l'âge de 65 ans. Les employés sont également admissibles à un paiement d'une semaine de salaire pour chaque année de service donnant droit à une pension jusqu'à un maximum de 26 semaines pour les membres du personnel de l'Office prenant leur retraite après leur date d'admissibilité à la retraite. Ces prestations de retraite sont constatées selon la méthode de la comptabilité d'exercice sur la base d'une estimation actuarielle.

Les obligations sont attribuées à la période commençant à la date d'embauche du membre et se terminant à la date à laquelle il atteint sa première année complète d'admissibilité aux prestations pour le programme de soins de santé postérieurs à la retraite et à la date de la retraite pour le programme de prestations de retraite.

L'exercice de l'Office se termine le 31 mars, date à laquelle les obligations des programmes sont aussi mesurées.

i) Placements

L'Office a conçu son portefeuille de placement afin de financer ses obligations en matière de régimes supplémentaires de retraite des employés et de prestations de retraite et de soins de santé après la retraite.

j) Instruments financiers

Les instruments financiers sont mesurés soit par la méthode du coût amorti, soit par la méthode de la juste valeur. Les instruments financiers compris dans la catégorie du coût amorti sont inscrits soit au coût, soit au coût amorti en utilisant la méthode des intérêts effectifs. Les coûts de transaction sont inclus dans le coût initial des instruments financiers constatés en utilisant la méthode du coût. Les instruments financiers compris dans la catégorie de la juste valeur sont initialement inscrits à leur juste valeur, chacune des modifications ultérieures de cette juste valeur étant constatée dans l'état des gains et des pertes de réévaluation jusqu'à ce que cet instrument financier soit décomptabilisé. Lorsque l'instrument financier est décomptabilisé, le gain ou la perte de réévaluation accumulés sont reversés et constatés dans le bilan. Les coûts de transaction associés aux instruments financiers de la catégorie de la juste valeur sont comptabilisés en charge lorsqu'ils sont encourus.

OFFICE CANADA – NOUVELLE-ÉCOSSE SUR LES HYDROCARBURES EXTRACÔTIERS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS, 31 MARS 2015

2. Principales conventions comptables (suite)

Les comptes débiteurs, les comptes créditeurs, les charges à payer, les sommes payables aux gouvernements, les obligations en matière de régimes supplémentaires de retraite des employés et de prestations de retraite et de soins de santé après la retraite sont inscrits en utilisant la méthode du coût. Les liquidités et les placements sont inscrits en utilisant la méthode de la juste valeur déterminée sur la base des prix cotés sur les marchés actifs.

3. Placements

	2015	2014
Prix coûtant des placements	2 387 758 \$	2 227 262 \$
Revenus de placement accumulés	25 825	25 682
Profit non réalisé sur les placements	103 388	24 270
Flux d'investissement	1 832	1 446
Placements, à la valeur du marché	2 518 803 \$	2 278 660 \$

4. Dettes gouvernementales

	2015	2014
Gouvernement fédéral – fonds de recouvrement des frais	891 094 \$	1 041 123 \$
Gouvernement provincial – fonds de recouvrement des frais	891 094	1 041 123
	1 782 188 \$	2 082 246 \$

5. Subventions différées

Le 31 mars 2015, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a accordé une avance sur la subvention de l'exercice financier 2015-2016 au montant de 47 500 \$. La subvention est comptabilisée comme indiqué à la note 2 f).

6. Obligations en matière de pensions

a) Régime supplémentaire de retraite des employés (RSRE)

Le régime supplémentaire de retraite des employés de l'Office offre des prestations à ses employés adhérents du Régime de pension de retraite de la fonction publique (RPRFP). Les employés peuvent adhérer à ce régime une fois que leurs gains ouvrant droit à pension ont atteint un niveau tel que les prestations auxquelles ils sont admissibles en vertu du RPRFP sont limitées par le plafond de pension défini selon la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

L'Office mesure, à des fins comptables, ses obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs du régime chaque année en date du 31 mars. Une valorisation actuarielle du régime de retraite a été effectuée à des fins de financement en date du 31 mars 2015. Auparavant, la valorisation actuarielle la plus récente datait du 31 mars 2014. Une valorisation actuarielle mise à jour a lieu au moins tous les trois ans.

OFFICE CANADA – NOUVELLE-ÉCOSSE SUR LES HYDROCARBURES EXTRACÔTIERS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS, 31 MARS 2015

6. Obligations en matière de pensions (suite)

L'Office a adopté les recommandations du chapitre 3250 du Manuel des normes comptables pour le secteur public. Les éléments suivants sont requis à des fins de présentation :

	2015		2014	
Éléments du coût du régime supplémentaire de retraite des employés				
Coût des services rendus au cours de l'exercice	33 908	\$	28 382	\$
Coût des intérêts	30 574		27 825	
Amortissement des pertes nettes actuarielles	24 264		2 254	
Coût du régime supplémentaire de retraite des employés	88 746	\$	58 461	\$
Hypothèses moyennes pondérées aux fins du calcul de la charge				
Taux d'actualisation	4,30 %		4,75 %	
Taux des augmentations salariales	2,50 %		2,50 %	
Hypothèses moyennes pondérées aux fins de présentation				
Taux d'actualisation	4,10 %		4,30 %	
Taux des augmentations salariales	2,25 %		2,50 %	
Évolution de l'obligation au titre des prestations constituées				
Obligation au titre des prestations constituées en fin d'exercice précédent	707 781	\$	579 640	\$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	33 908		28 382	
Coût des intérêts	30 574		27 825	
Prestations payées	(27 442)		(16 098)	
Perte actuarielle	91 256		88 032	
Obligation au titre des prestations constituées en fin d'exercice	836 077	\$	707 781	\$
Rapprochement de la situation de capitalisation et de l'obligation au titre des prestations constituées				
Obligation de prestations en fin d'exercice	836 077	\$	707 781	\$
Perte actuarielle nette non amortie	(158 658)		(91 666)	
Obligation au titre des prestations constituées	677 419	\$	616 115	\$

b) Régime de retraite multiemployeurs à prestations déterminées

L'Office contribue à un régime de retraite géré par Public Service Superannuation Plan Trustee Inc. en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique*. L'Office contribue à hauteur de la contribution des employés calculée de la façon suivante : 8,4 % (2014 – 8,4 %) sur la part de leur salaire inférieure ou égale au « maximum des gains annuels ouvrant droit à pension » (MGAP) en vertu du Régime de pensions du Canada et 10,9 % (2014 – 10,9 %) sur la part de leur salaire dépassant le MGAP. L'Office a constaté des contributions de 363 025 \$ en 2015 (2014 – 359 325 \$). Au 31 mars 2015, il n'y a pas d'obligation supplémentaire concernant les services passés.

OFFICE CANADA – NOUVELLE-ÉCOSSE SUR LES HYDROCARBURES EXTRACÔTIERS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS, 31 MARS 2015

7. Obligation en matière de prestations de retraite et de soins de santé après la retraite

L'Office offre d'autres prestations de retraite à ses employés en participant au programme d'assurance maladie après la retraite de la Province de la Nouvelle-Écosse. Il fournit également des indemnités de retraite à ses employés ayant pris leur retraite de l'Office. Ces prestations sont toutes deux financées par répartition. L'Office finance en trésorerie au fur et à mesure des contributions effectuées.

Une valorisation actuarielle du régime de retraite a été effectuée à des fins de financement en date du 31 mars 2015. Auparavant, la valorisation actuarielle la plus récente datait du 31 mars 2011 et avait été extrapolée au 31 mars 2014. Cette valorisation s'appuyait sur un certain nombre d'hypothèses concernant des événements futurs tels que les taux d'inflation, les taux d'intérêt, les taux d'inflation médicaux, les accroissements des rémunérations ainsi que les taux de roulement et de mortalité des employés. Les hypothèses utilisées traduisaient les meilleures estimations de l'Office.

	2015		2014	
Éléments du coût des prestations de retraite et de soins de santé après la retraite				
Coût des services rendus au cours de l'exercice (part de l'employeur)	96 231	\$	82 692	\$
Coût des intérêts	73 371		70 185	
Perte actuarielle	20 700		6 818	
Coût des prestations de retraite et de soins de santé après la retraite	190 302	\$	159 695	\$
Hypothèses moyennes pondérées aux fins du calcul de la charge				
Taux d'actualisation	4,30 %		4,75 %	
Taux des augmentations salariales	2,50 %		2,50 %	
Taux tendanciel initial moyen pondéré relatif aux soins de santé	6,33 %		6,50 %	
Taux tendanciel final moyen pondéré relatif aux soins de santé	4,50 %		4,50 %	
Année d'atteinte du taux final	2030		2025	
Hypothèses moyennes pondérées aux fins de présentation				
Taux d'actualisation	4,10 %		4,30 %	
Taux des augmentations salariales	2,25 %		2,50 %	
Taux tendanciel initial moyen pondéré relatif aux soins de santé	7,00 %		6,33 %	
Taux tendanciel final moyen pondéré relatif aux soins de santé	4,50 %		4,50 %	
Année d'atteinte du taux final	2030		2025	
Évolution de l'obligation au titre des prestations constituées				
Obligation au titre des prestations constituées en fin d'exercice précédent	1 674 840	\$	1 531 002	\$
Coût des services rendus au cours de l'exercice (part de l'employeur)	96 231		82 692	
Coût des intérêts	73 371		70 185	
Prestations payées	(33 327)		(189 514)	
Perte actuarielle (gain)	(186 585)		180 475	
Obligation au titre des prestations constituées en fin d'exercice	1 624 530	\$	1 674 840	\$
Rapprochement de la situation de capitalisation et de l'obligation au titre des prestations constituées				
Obligation de prestations en fin d'exercice	1 624 530	\$	1 674 840	\$
Perte actuarielle nette non amortie	(43 206)		(250 490)	
Obligation au titre des prestations constituées	1 581 324	\$	1 424 350	\$

OFFICE CANADA – NOUVELLE-ÉCOSSE SUR LES HYDROCARBURES EXTRACÔTIERS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS, 31 MARS 2015

8. Revenu de placements net

	2015		2014	
Revenu de placements	78 077	\$	76 178	\$
Gain (perte) sur cession de placements	(5 905)		4 047	
Frais de gestion du portefeuille	(14 089)		(12 851)	
	58 083	\$	67 374	\$

9. Variation nette des soldes de fonds de roulement hors disponibilités liés à l'exploitation

	2015		2014	
Augmentation (diminution) des disponibilités à la suite de variations :				
Des créances clients	17 552	\$	17 521	\$
Des charges payées d'avance	90 558		(161 795)	
Des comptes fournisseurs et des ajustements	252 197		(140 958)	
Des dettes gouvernementales	(300 059)		587 513	
Des subventions différées	47 500			
	107 748	\$	302 281	\$

10. Engagements

L'Office a conclu différents accords de location concernant des locaux et des équipements. Les paiements minimums approximatifs requis pour les cinq prochains exercices sont les suivants :

2016	299 816 \$
2017	290 372 \$
2018	290 372 \$
2019	114 792 \$
2020	101 431 \$

11. Instruments financiers

Ci-après, les risques notables auxquels l'Office s'expose en raison de ses instruments financiers :

a) Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque que l'une des parties d'un instrument financier, en n'honorant pas l'une de ses obligations, soit à l'origine d'une perte financière pour l'autre partie. La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit. Le principal risque de crédit de l'Office est lié à ses comptes débiteurs. En vue de réduire son risque de crédit, l'Office a adopté des politiques de crédit incluant l'analyse de la situation financière de ses entités réglementées et l'examen régulier de leurs limites de crédit. L'Office n'a aucune exposition notable à une entité réglementée individuelle ou à un homologue. La direction examine les comptes débiteurs au cas par cas pour déterminer si une provision est nécessaire pour traduire une baisse de recouvrabilité.

b) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque que la juste valeur d'un instrument financier ou les flux de trésorerie qu'il génère varient en raison de modifications des taux d'intérêt sur le marché. Les placements de l'Office sont des certificats de placement garantis, des débentures, des obligations, des bons à moyen terme négociables et des comptes d'épargne à taux d'intérêt élevé rapportant des intérêts à taux fixe de 1,96 % à 5,04 %. L'exposition de l'Office au risque de taux d'intérêt sur ces placements est donc minimale.

OFFICE CANADA – NOUVELLE-ÉCOSSE SUR LES HYDROCARBURES EXTRACÔTIERS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS, 31 MARS 2015

11. Instruments financiers (suite)

c) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que la juste valeur d'un instrument financier ou les flux de trésorerie qu'il génère varient en raison de modifications des prix sur le marché. Étant donné que ces placements sont soumis à des variations de prix sur le marché concurrentiel, les débetures, les obligations et les bons à moyen terme négociables détenus dans le portefeuille de placements de l'Office exposent ce dernier à un risque de marché.

d) Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que l'Office rencontre des difficultés pour honorer ses obligations financières à leur échéance. La capacité de l'Office à honorer ses obligations dépend de l'encaissement des fonds, qu'il s'agisse de revenus ou d'avances.

12. Obligations éventuelles

Au cours de l'exercice, l'Office est engagé dans les procédures judiciaires suivantes :

- a) Une demande d'invalidation de la décision de l'Office d'annuler une licence d'exploitation du fait que le détenteur n'avait pas déposé la garantie d'exécution requise a été présentée par Shin Han F&P Inc. à la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse au cours de l'exercice 2013. Le détenteur de licence a fait appel à la suite de la décision de la Cour en faveur de l'Office. L'appel a été entendu le 6 octobre 2014 et, en décembre 2014, la Cour d'appel de la Nouvelle-Écosse l'a rejeté. Par la suite, une requête en autorisation d'appel à la Cour suprême du Canada a été déposée en février 2015. La décision à ce propos devrait être rendue à l'automne de 2015.
- b) Au cours de l'exercice 2013, une requête a été présentée à la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse par Geophysical Service Incorporated (GSI) en vue d'obtenir un jugement interprétatif précisant que l'Office ne disposait pas du pouvoir de demander, de détenir ou de diffuser les données obtenues par la partie requérante en effectuant des levés sismiques dans la zone extracôtère de la Nouvelle-Écosse. GSI a également demandé une injonction et une ordonnance pour protéger son droit à demander des dommages. Une audience s'est tenue en novembre 2013 et une ordonnance délivrée par la Cour en octobre 2014 rejette la demande. Le requérant a fait appel et la procédure est en cours, les parties attendent les directives et la décision concernant l'étape suivante de la procédure d'appel.
- c) Une requête a été présentée par GSI à la Cour fédérale du Canada en vue d'obtenir une injonction contre l'Office pour une présumée violation dans l'utilisation de données de levés sismiques. Les injonctions temporaire et permanente exigeraient que ces données soient retirées des publications actuelles et à venir. La Cour a rejeté la demande d'injonction en mai 2014, date à laquelle l'Office a déposé une motion demandant que le certificat de droit d'auteur soit établi. Peu de temps après, un avis d'abandon a été émis en vue d'annuler la requête contre l'Office.

Une deuxième action a été engagée auprès de la Cour fédérale du Canada concernant une présumée violation des droits d'auteur remontant à 2013. GSI demande des dommages pour violation du droit d'auteur et se réserve le droit de réclamer des dommages-intérêts d'origine législative en vertu de *Loi sur le droit d'auteur*. Elle réclame également des dommages-intérêts exemplaires ou punitifs. GSI a présenté la demande à la condition expresse qu'elle soit suspendue en attendant la résolution de l'injonction précitée, laquelle a été abandonnée. L'Office a demandé que cette deuxième requête soit également abandonnée.

Au moment où nous rédigeons, le résultat de ces procédures judiciaires est inconnu. En raison de l'incertitude du résultat, aucun passif n'a été constaté dans ces états financiers relativement aux requêtes ci-dessus.

13. Données budgétaires

Les données budgétaires présentées le sont à des fins de comparaison et n'ont pas été vérifiées. Il n'a pas été tenu compte de l'amortissement dans l'élaboration du budget qui n'a, en conséquence, pas été inclus ici.

OFFICE CANADA – NOUVELLE-ÉCOSSE SUR LES HYDROCARBURES EXTRACÔTIERS

ANNEXE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2015

COÛT

	Début d'exercice		Ajouts		Cessions	Fin d'exercice	
Améliorations locatives	639 095	\$		\$	\$	639 095	\$
Meubles et accessoires à demeure	445 095		2 609			447 704	
Équipements informatiques	1 229 955		196 839			1 426 794	
Logiciels	860 458		413 458			1 273 916	
Équipements	168 035		30 395			198 430	
	3 342 638	\$	643 301	\$	\$	3 985 939	\$

AMORTISSEMENT ACCUMULÉ

	Début d'exercice		Amortissement		Cessions	Fin d'exercice	
Améliorations locatives	563 746	\$	18 453	\$	\$	582 199	\$
Meubles et accessoires à demeure	439 708		2 960			442 668	
Équipements informatiques	1 124 475		99 260			1 223 735	
Logiciels	717 429		140 333			857 762	
Équipements	168 035		3 799			171 834	
	3 013 393	\$	264 805	\$	\$	3 278 198	\$

VALEUR COMPTABLE NETTE

	2015		2014	
Améliorations locatives	56 896	\$	75 349	\$
Meubles et accessoires à demeure	5 036		5 387	
Équipements informatiques	203 059		105 480	
Logiciels	416 154		143 030	
Équipements	26 596			
	707 741	\$	329 246	\$

OFFICE CANADA – NOUVELLE-ÉCOSSE SUR LES HYDROCARBURES EXTRACÔTIERS

ANNEXE DES CHARGES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2015

	(Note 13) Budget	2015	2014
Recouvrements de frais remboursés à un gouvernement			
Gouvernement du Canada	\$	1 970 614	\$ 1 866 345
Gouvernement de la Nouvelle-Écosse		1 970 614	1 866 345
Total des recouvrements de frais remboursés à un gouvernement	\$	3 941 228	\$ 3 732 690
Réglementation des activités pétrolières			
Personnel, consultation et membres de l'Office	5 442 000	\$ 5 124 684	\$ 5 215 396
Administration générale et activités de soutien	1 607 000	1 151 382	1 247 488
Coût des locaux administratifs et de laboratoire	636 000	666 781	618 736
Coût du régime supplémentaire de retraite des employés	65 000	88 746	58 461
Coût des prestations de retraite et de soins de santé après la retraite	170 000	190 302	159 695
Brevets de plongeur	10 000	10 000	10 000
Total pour la réglementation des activités pétrolières	7 930 000	\$ 7 231 895	\$ 7 309 776